

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 29

Le 13 février 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 7 février 2024. Publication de la convocation le : 8 février 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA a donné procuration à Mme Monique KERAVEC
M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Michel ANSQUER
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Michel ANSQUER

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 20 FEV. 2024

Délibération n° 2024-015 : Plan de financement demande de financement travaux tempête CIARAN

Rapporteur : M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La Préfecture du Finistère a ouvert fin 2023 la possibilité de déposer une demande de financement au titre d'une dotation de solidarité en lien avec les dégâts de la tempête CIARAN.

Au regard des dégâts sur les biens communaux, la commune a déposé une demande financement.

Le tableau ci-dessous présente les éléments financiers liés à cette demande :

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT HT	LIBELLE	TAUX	MONTANT
Travaux liés aux dégâts de la tempête	105 799,00 €	Préfecture Finistère - Dotation solidarité	66%	70 000,00 €
		Autofinancement	34%	35 799,00 €
TOTAL	105 799,00 €	TOTAL	100%	105 799,00 €

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser le dépôt d'une demande de financement au titre de la dotation de solidarité en lien avec la tempête CIARAN ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Michel ANSQUER